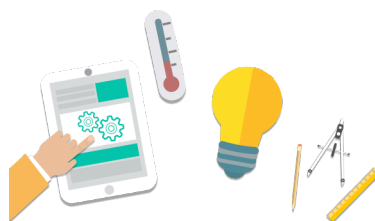


## REGULATION | ROBINET THERMOSTATIQUE



### REGULER VOS CYCLES DE CHAUFFAGE

Installer des robinets thermostatiques sur vos radiateurs est une action facile et rapide à mettre en œuvre afin de **réaliser des économies sur votre consommation de chauffage**, que vous soyez en maison ou en appartement.

Grâce à ces équipements placés sur vos radiateurs existants, vous pourrez adapter simplement la température que vous souhaitez dans chacune de vos pièces. Cet équipement de régulation vous permettra de **mieux gérer votre chauffage** et de réduire vos consommations de chauffage de près de 5%.

Le coût d'un robinet thermostatique se situe entre 15€ et 50€ pour les plus sophistiqués (commande à distance, programmation). Leur pose, qui doit être réalisée par un professionnel qualifié, ne nécessite pas de travaux lourds.

### LES AIDES FINANCIERES DISPONIBLE POUR CES TRAVAUX

Nous vous proposons de prendre en charge jusqu'à 30% du coût d'achat de vos équipements en **créant dès maintenant un dossier de Primes Eco Energie**. Si vous réalisez simultanément d'autres travaux visant à réduire votre consommation d'énergie, vous pourrez comptabiliser la pose de ces robinets dans votre déclaration pour bénéficier d'un crédit d'impôt.

Ce crédit d'impôt est de l'ordre de 30% pour ce type de matériel de régulation. L'achat et la pose de vos robinets vous seront facturés à un taux de TVA réduit à 5,5%.

#### CRITERES TECHNIQUES A RESPECTER

- Mise en place de robinet(s) thermostatique(s) sur des radiateurs existants **raccordés à un système de chauffage central à combustible (chaudière existante)**
- L'installation est réalisée par un professionnel

#### QUALIFICATION DE VOTRE ARTISAN

Aucune qualification n'est exigée pour ces travaux.

#### INFORMATIONS DOSSIER

Les mentions suivantes devront être indiquées sur la facture de vos travaux :

- la date et le n° de facture
- l'adresse des travaux
- la mise en place de robinet(s) thermostatique(s)
- le nombre de robinet(s) thermostatique(s) installé(s)

Vous devez vous inscrire sur notre site AVANT l'engagement de vos travaux auprès de votre artisan (signature du devis ou bon de commande ou versement d'un acompte).

Vous pouvez nous faire parvenir votre dossier complet :

- en le déposant directement dans votre espace client
- en l'envoyant à [dossiers@primesecoenergie.com](mailto:dossiers@primesecoenergie.com)
- en l'envoyant par voie postale à l'adresse :



**PRIMESECOENERGIE.COM**

**18 RUE DE TILSITT**

**75017 PARIS**

Pour toute question, vous pouvez nous contacter  
au 01 83 81 80 31 ou à l'adresse [contact@primesecoenergie.com](mailto:contact@primesecoenergie.com)